

N° 6573³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

PROJET DE LOI**portant sur l'enseignement secondaire**

* * *

RESOLUTION DU PARLEMENT DES JEUNES

(9.7.2013)

En tant que membres du Parlement des Jeunes (PJ), il nous semble normal et naturel que nous, élèves, étudiants et jeunes, ayons notre mot à dire sur cette réforme scolaire, qui déchaîne des passions. Ne sommes-nous pas les premiers concernés?

Nous partageons l'opinion qu'une réforme scolaire est nécessaire pour répondre aux exigences du temps. Le système doit s'adapter aux nouveaux défis et essayer de combler les lacunes actuelles. Les jeunes sont l'avenir d'un pays et maintenant, plus que jamais en ces temps de crises, le meilleur moyen d'en sortir est d'investir dans cet avenir.

Le projet de loi actuel propose de nombreuses initiatives qui vont dans la bonne direction, mais dans certains cas, la mise en oeuvre reste floue et devrait être travaillée plus en détail. Il nous semble contre-productif de voter une réforme sans savoir exactement son fonctionnement et son déroulement dans la pratique.

Le PJ tient à souligner certains points positifs avancés dans la réforme scolaire. Nous apprécions que la réforme proposée reflète une volonté de jeter des passerelles entre les différents niveaux de l'enseignement secondaire. En effet, dans le système actuel, il est très difficile pour un élève de changer entre les différents systèmes, surtout s'il veut grimper de niveau. La nouvelle réforme veut faciliter cela et donner une chance aux élèves méritants.

Nous sommes également pour un système d'évaluation des professeurs, jugeant que cela aura un effet bénéfique sur la qualité de l'enseignement.

Nous sommes aussi favorables au travail personnel ou mémoire en classe de 2ème. C'est une excellente préparation à la classe de 1ère, en matière de gestion de stress, de capacité de rédaction, mais aussi en vue de donner une certaine confiance en soi et en sa méthode de travail. Le mémoire permettra en plus de préparer mieux les jeunes aux éventuelles études universitaires.

L'élargissement du choix des spécialisations dans l'enseignement général (technique) nous semble également être un point positif.

Une autre bonne initiative est celle de proposer un niveau moyen et un niveau fort dans les différentes langues enseignées et de laisser à l'élève la possibilité de choisir selon ses capacités et ses préférences. Cela est une bonne réponse aux multiples problèmes liés au régime des langues dans l'enseignement luxembourgeois.

Par contre, le Luxembourg ayant un fort taux d'immigration, il nous semble nécessaire et même évident que pour faciliter l'intégration de ces jeunes, des cours de luxembourgeois soient proposés. Il est vrai que s'il existe parfois des cours de deux heures par semaine en 8ème et 9ème, ceux-ci nous semblent insuffisants pour qu'un élève, qui est nouveau au pays et qui ne maîtrise pas la langue, puisse au terme de cette formation, s'exprimer avec aisance et ainsi s'intégrer plus facilement. Pour les élèves ayant déjà un planning d'heures chargé, nous proposons la création d'une classe à option les après-midis libres, au même titre que „Art“ et „Musique“. La création de ces cours facultatifs ferait face à la demande, bien présente, des jeunes à apprendre la langue du pays, dans lequel ils habitent. Nous estimons également que les élèves immigrants devraient avoir le choix de filières – francophone/germanophone – et le choix du lycée dans lequel ils voudraient poursuivre leurs études, selon leur lieu de résidence et non, selon les places libres dans tel ou tel lycée pour telle ou telle filière.

Nous suggérons d'ailleurs des journées portes ouvertes où les élèves – nouveaux arrivants – qui se seraient inscrits au préalable pour suivre un cours d'une filière déterminée, pourraient clarifier leurs doutes sur leur futur orientation scolaire.

Une réforme concernant le bloc des 7^{ème}/6^{ème} nous a particulièrement interpellée: un redoublement n'étant plus prévu, un élève pourra avancer d'office à l'année suivante sans tenir compte de ses connaissances et surtout de ses lacunes. Il nous faut faire face à la réalité: Qui va travailler en sachant que quoi qu'il fasse (le meilleur comme le pire) son avenir scolaire et donc son avenir professionnel n'est pas mis en danger? Durant ces deux années, l'enseignement consolide les savoirs et les savoir-faire qui sont nécessaires à la poursuite d'études future. Quand et comment l'élève rattrapera-t-il ses retards et ses difficultés? Cette réforme risque de tirer le niveau scolaire luxembourgeois vers le bas, alors qu'elle devrait le pousser vers le haut. Enlever le redoublement de ce bloc nous semble donc contre-productif vu les risques de voir les jeunes diminuer leurs efforts et limiter leurs progrès.

Nous avons observé, avec regret, que les cours d'Arts et de Musique sont placés en arrière-plan par rapport aux autres cours dans cette réforme. Nous estimons que ces deux branches devraient trouver la même place que les cours, dit „généraux“ dans les „grilles-horaires“. Ces matières doivent faire partie intégrante de l'éducation scolaire. Les sections artistiques et musicales devraient selon nous, rester en place comme c'est le cas à présent ou même les renforcer et les promouvoir davantage. On ne devrait pas négliger leur importance et leur potentiel par rapport aux matières scientifiques.

Nous étions aussi sceptiques par rapport aux classes de raccordement, qui servaient de passerelle entre les différents niveaux scolaires et nous saluons donc le fait qu'elles aient été abandonnées. Nous n'étions pas convaincus que ces classes puissent relever le défi qu'est celui de faire rattraper aux élèves leurs retards et de les réintroduire dans le cursus normal avec un plus haut niveau.

Le tutorat nous semble un bon encouragement pour le rapprochement entre élèves et professeurs, ce qui permettra une aide plus individualisée. Mais ce concept omet trop de détails pratiques: combien d'élèves seraient attribués à un tuteur, qui va distribuer ces tutorats et de quelle manière, ou si le professeur suivra une formation particulière pour ce tutorat? En plus, y a-t-il une possibilité de changer le tuteur dans le cas d'une mauvaise entente entre professeur et élève où lors d'un abus de pouvoir? De plus, en laissant le libre choix aux lycées de la mise en place ou non de ce tutorat, aucun contrôle du côté de l'Etat ne pourra se faire sur son bon fonctionnement.

Le PJ se prononce donc pour une réforme détaillée, qui instaure un système scolaire plus juste et qui pousse le niveau scolaire vers le haut et non vers le bas.